

LE 8 NOVEMBRE 2016

## COP22 : L'INPI CONTRIBUE A LA REFLEXION SUR LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET SOUTIENT 10 PME FRANÇAISES INNOVANTES

Poursuivant ses engagements pris lors de la COP21, l'INPI se mobilise pour la COP22, en partageant son analyse sur le transfert de technologies et en soutenant 10 PME françaises, qui, grâce à leurs innovations, participent à l'amélioration de notre destin commun.

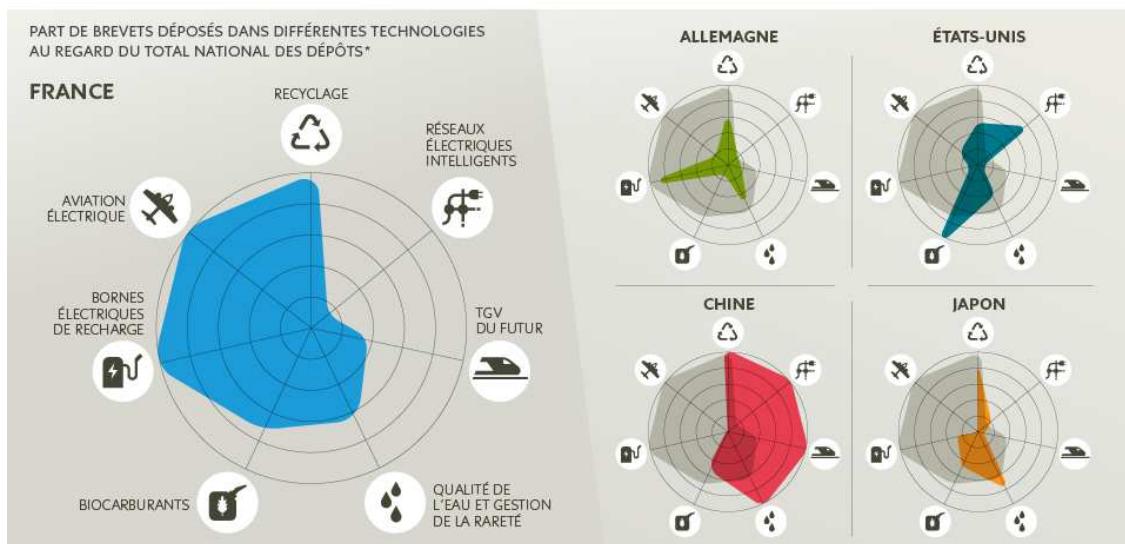
### LIEN ENTRE DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE : L'ANALYSE DE L'INPI

L'étude « Développement durable & propriété intellectuelle », présentée par l'INPI lors de la COP21, réfute l'argument trop rapide selon lequel le brevet serait un frein aux transferts de technologies vertes, et démontre qu'au contraire il contribue à la diffusion de l'information sur les technologies disponibles dans le monde. Les auteurs ont ponctué l'ouvrage de nombreux exemples qui illustrent le foisonnement de nouvelles pratiques.

**Cette étude a été complétée par une réflexion sur les solutions de financement mises en place pour aider les pays émergents à acquérir le savoir-faire nécessaire pour mettre en œuvre les technologies au plan local.** Une des pistes mises en avant est le « fonds vert ». Cette réflexion sera partagée et commentée par ses auteurs à l'occasion de la COP22.

**Pour télécharger gratuitement l'étude complète de 2015** [cliquez ici](#) ou RDV sur [inpi.fr](http://inpi.fr), rubrique « Services et prestations »/ « Ressources »/ « Etudes ». Etude disponible également en anglais.

### INNOVATION VERTE : LES POINTS FORTS DE LA FRANCE





## CONTRIBUTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE A LA LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE : 2 RENDEZ-VOUS LES 10 ET 11 NOVEMBRE HOTEL MERIDIEN N'FIS, AVENUE MOHAMMED VI, MARRAKECH

Jeudi 10 novembre, de 9h45 à 11h45 : Martine Clémentine, Directrice de la direction de l'action économique de l'INPI participera à une réflexion croisée et publique sur « les nouveaux défis et la contribution au développement durable des stratégies nationales de Propriété Industrielle et d'Innovation ».

Vendredi 11 novembre, de 14h à 17h : l'étude « Développement durable & propriété intellectuelle : l'accès aux technologies dans les pays émergents » sera commentée par ses auteurs Guillaume Henry et Joël Ruet lors de la table ronde « Economie Solidaire : les enjeux de capitalisation technologique et de savoir-faire sur le long terme pour les économies du Sud » animée par Jean Baptiste Mozziconacci, Conseiller coopération internationale au sein de l'INPI.

## 10 PME FRANÇAISES INNOVANTES DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES INVITEES A LA COP22 PAR L'INPI

Du 9 au 12 novembre, l'INPI invite 10 PME issues de différentes régions françaises à participer à la COP22, afin de leur permettre de promouvoir leurs solutions innovantes dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables et de l'agriculture. Ces entreprises sont :

- **Airthium (Île-de-France)** : solution de stockage d'énergie par air comprimé
- **Ecocinetic (Nouvelle Aquitaine)** : kits hydroliens pour la fourniture en énergie de sites isolés
- **Ecosun Expert (Grand Est)** : conception et vente de centrales solaires clefs en main, notamment à destination de lieux isolés
- **Green Research (Normandie)** : transformation et valorisation de la biomasse et des déchets agricoles pour réaliser un agrocombustible
- **Lixival (Bretagne)** : technologie permettant de traiter les lixiviats\* de décharges et les effluents industriels pour les collectivités locales (\*liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers un matériau)
- **Mascara NT (Centre-Val de Loire)** : système solaire de dessalement de l'eau de mer, fonctionnant sans batterie
- **Phyteas Technologie (PACA)** : technologie de conversion d'énergie mécanique en électricité, à base de matériaux piézoélectriques, adaptée à l'hydroélectricité
- **SENR (Pays-de-la-Loire)** : système de climatisation solaire photovoltaïque à débit variable
- **Sunna Design (Nouvelle Aquitaine)** : solutions d'éclairage public solaire à LED spécifiquement adaptées aux environnements climatiques contraignants.
- **Sunwaterlife (Occitanie)** : dispositif portable de purification d'eau douce



**À PROPOS DE L'INPI**  
Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux.  
L'INPI accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en objets de marché, leurs innovations en valeur.  
Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, de soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme dans la lutte anti-contrefaçon.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 01 56 65 85 80